



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/62

2 juin 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 15 de l'ordre du jour provisoire¹

**ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES
QUESTIONS DE GENRE DU FONDS MULTILATÉRAL (DÉCISION 95/92 b)).**

Introduction

1. À la 92^e réunion, le Comité exécutif a prié les agences bilatérales et d'exécution d'inclure les exigences et les indicateurs d'efficacité obligatoires en matière de genre, contenus dans l'annexe XXII au rapport final de la réunion², lors de la présentation des phases des projets d'accord pluriannuel, pour examen par le Comité à sa 94^e réunion et aux suivantes (décision 92/40 b)).

2. À la 95^e réunion, le Comité a prié le secrétariat d'examiner la mise en œuvre de la politique d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral, intégrant l'inclusion des exigences et des indicateurs d'efficacité obligatoires dans les phases des projets d'accord pluriannuel à partir de la 94^e réunion, et de fournir, pour examen à la 98^e réunion, une évaluation détaillée de la mise en œuvre (décision 95/92). Le présent document a été préparé en réponse à cette décision.

Champ d'application de l'examen

3. Cet examen a analysé 74 présentations de 68 pays et une région pour de nouvelles phases des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP) ou des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), et 31 présentations de 29 pays pour la préparation de projets, toutes soumises depuis la 94^e réunion. L'objectif était d'évaluer l'application des indicateurs obligatoires indiqués dans l'annexe XXII au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56.

4. Les documents examinés comprenaient des demandes de préparation de projet, des propositions de nouvelles phases (KIP et PGEH) et des documents pour les réunions du Comité exécutif. Leur narration a été évaluée à l'aune des indicateurs obligatoires. Dans les présentations, les activités relatives aux questions de genre ont été indiquées par la participation des femmes aux formations techniques et sur l'application des lois, aux consultations et à la prise de décisions ; par l'emploi dans les services nationaux de l'ozone

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56

(SNO) et les projets ; par les évaluations des obstacles et les recommandations associées ; par la sensibilisation ciblée pour intéresser les femmes au secteur de la réfrigération et la climatisation ; par l'offre d'incitations ; par l'élaboration de documents de communication ; et par des initiatives telles que des modèles et des programmes de mentorat. Une référence aux indicateurs n'a été envisagée qu'en cas de liaison à des activités concrètes ou à des résultats.

5. L'évaluation a couvert toutes les exigences et tous les indicateurs obligatoires de la décision 92/40 à travers les phases des cycles de projet, à savoir la préparation, la planification et la formulation, la mise en œuvre, et le suivi et la production de rapports.

Examen des données sur les exigences et les indicateurs obligatoires

Préparation de projet

6. Trente-et-une demandes de préparation de projet émanant de 29 pays pour la préparation de nouvelles phases des KIP ou des PGEH, présentées depuis la 94^e réunion, ont été examinées. En date de la 97^e réunion, seules cinq de ces demandes avaient mené à la présentation d'une proposition complète de projet, dont quatre ont été approuvées par le Comité exécutif et figurent parmi les 74 projets évalués pour les indicateurs dans les phases de projet suivantes³. Le tableau 1 présente les principales conclusions et observations du secrétariat sur l'exigence et l'indicateur obligatoires pour les préparations de projet.

Tableau 1. Exigence et indicateur obligatoires pour les préparations de projet

Exigence et indicateur obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> La narration/le formulaire contient un paragraphe spécifique sur le genre <i>Indicateur</i> Un paragraphe spécifique sur le genre est ajouté à la demande de préparation de projet	23 (74 pour cent)	5 (16 pour cent)	3 (10 pour cent)	• 28 des 31 demandes (90 pour cent) ont satisfait au moins partiellement à l'exigence • 23 (74 pour cent) ont donné pleine satisfaction — activités prévues détaillées incluses • 5 (16 pour cent) ont donné satisfaction partielle — brèves références seulement • 3 (10 pour cent) n'ont pas satisfait à l'exigence	Les 5 présentations donnant « satisfaction partielle » ont respecté le format approprié du secrétariat et exprimé un engagement général à intégrer la politique et les indicateurs, mais n'ont pas fourni d'informations sur la manière dont celle-ci serait rendue opérationnelle ou dont des activités spécifiques seraient entreprises.

Planification et formulation de projet

7. Pour la phase de planification et formulation de projet, des données ont été collectées dans 74 présentations de projet pour des nouvelles phases de KIP et de PGEH, qui ont été approuvées depuis la 94^e réunion. Le tableau 2 présente les principales conclusions et observations du secrétariat sur l'exigence et l'indicateur obligatoires pour la planification et formulation de projet.

³ Vingt-sept des demandes de préparation de projet approuvées doivent être présentées ou représentées en tant que proposition de projet complet à une future réunion.

Tableau 2. Exigence et indicateur obligatoires pour la planification et formulation de projet

Exigence et indicateur obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> Réalisation d'une évaluation initiale des genres et préparation d'un rapport d'analyse des genres <i>Indicateur</i> Évaluation des genres entreprise et intégrée à la proposition finale de projet	18 (24 pour cent)	26 (35 pour cent)	30 (41 pour cent)	• 44 présentations (59 pour cent) indiquaient qu'une évaluation avait été entreprise ou était planifiée • 18 (24 pour cent) avaient déjà mené une évaluation • 26 (35 pour cent) préoyaient la réalisation d'une évaluation pendant la mise en œuvre • 30 (41 pour cent) ne mentionnaient pas d'évaluation	Parmi les 30 présentations qui ne mentionnaient pas une évaluation, certaines fournissaient des données contextuelles sur le nombre de femmes dans le domaine de la réfrigération et la climatisation. Cependant, il n'était pas clair qu'une évaluation complète, l'identification des obstacles et la formulation de recommandations aient été effectuées.

Mise en œuvre de projet

8. En ce qui concerne la mise en œuvre de projet, il convient de noter que l'évaluation de la satisfaction des exigences et indicateurs obligatoires pourrait être prématurée à la phase de présentation des projets. Ces informations devront être indiquées dans les rapports de tranche, périodiques et d'achèvement. Des 74 projets d'accord pluriannuel approuvés depuis la 94^e réunion, aucun n'a remis de rapport sur la première tranche pour l'instant. Il est prévu que la remise de rapport associée aux demandes de deuxième tranche débute à la 98^e réunion, en commençant par quatre projets, la plupart des soumissions étant prévues pour 2027. En l'absence de rapport de mise en œuvre, le présent examen s'appuie sur les 74 présentations de projet d'accord pluriannuel approuvées depuis la 94^e réunion pour déterminer si les exigences et indicateurs obligatoires pertinents ont été explicitement traités dans les propositions de projet. Le tableau 3 présente les principales conclusions et observations du secrétariat sur les exigences et les indicateurs obligatoires pour la mise en œuvre de projet.

Tableau 3. Exigences et indicateurs obligatoires pour la mise en œuvre de projet

Exigences et indicateurs obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> Des efforts sont faits pour atteindre la parité des sexes au sein du personnel du projet <i>Indicateur</i> Nombre/pourcentage de femmes et d'hommes employés lors du projet	34 (46 pour cent)	S.O.	40 (54 pour cent)	• 34 projets (46 pour cent) mentionnaient spécifiquement le suivi de cet indicateur pendant la mise en œuvre • 40 projets (54 pour cent) ne le mentionnaient pas	Aucune catégorie partielle ne s'applique. Les présentations mentionnaient le suivi de cet indicateur ou ne le mentionnaient pas.

Exigences et indicateurs obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> Mise en œuvre des recommandations d'évaluation des questions de genre et ajustement des activités selon l'évolution du projet <i>Indicateur</i> La mise en œuvre des recommandations d'évaluation des questions de genre est en cours	20 (27 pour cent)	17 (23 pour cent)	37 (50 pour cent)	• 20 projets⁴ (27 pour cent) liaient clairement des activités aux recommandations d'évaluation • 17 projets⁵ (23 pour cent) prévoyaient une évaluation, mais ne mentionnaient pas la mise en œuvre de ses recommandations • 7 projets⁶ (9 pour cent) avaient effectué des évaluations, mais ne liaient pas d'activités aux recommandations • 30 projets (41 pour cent) ne donnaient aucune information sur les évaluations ou les recommandations	Il est impossible d'évaluer la mise en œuvre des recommandations des évaluations des 17 projets qui prévoyaient des évaluations mais ne les avaient pas encore menées tant que ceux-ci ne seront pas achevés. Les 7 projets qui ont réalisé des évaluations sans lier des activités à des recommandations spécifiques représentent une question intéressante à examiner.

Suivi et production de rapports

9. Comme c'est le cas pour la mise en œuvre de projet, il convient également de noter que, en ce qui concerne le suivi et la production de rapports, l'évaluation de la satisfaction des exigences et indicateurs obligatoires peut être considérée prématurée. Le tableau 4 présente les principales conclusions et observations du secrétariat sur l'exigence et l'indicateur obligatoires pour le suivi et la production de rapports de projet.

Tableau 4. Exigences et indicateurs obligatoires pour le suivi et la production de rapports de projet

Exigences et indicateurs obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> Préparer des rapports de mise en œuvre de projet tenant compte des questions de genre <i>Indicateur</i> Les données quantitatives collectées pour la communication sont ventilées par sexe, le cas échéant	74 (100 pour cent)	S.O.	S.O.	• Les 74 projets (100 pour cent) fournissaient tous des données ventilées par sexe • Les 74 ont tous confirmé que la collecte de données se poursuivrait pendant la mise en œuvre	Conformité totale avec tous les projets examinés. Aucun manquement identifié pour cet indicateur.

⁴ Il s'agit de 20 des 44 projets intégrant des évaluations terminées ou planifiées. Ceci représente 59 pour cent de ces 44 projets.

⁵ Il s'agit de 17 des 44 projets intégrant des évaluations terminées ou planifiées. Ceci représente 39 pour cent de ces 44 projets.

⁶ Il s'agit de 7 des 44 projets intégrant des évaluations terminées ou planifiées. Ceci représente 16 pour cent de ces 44 projets.

Exigences et indicateurs obligatoires	Pleine satisfaction	Satisfaction partielle	Non satisfaction	Conclusion principale	Observations
<i>Exigence</i> Préparer des rapports de mise en œuvre de projet tenant compte des questions de genre <i>Indicateur</i> La production de rapports sur les questions de genre comprend les activités entreprises, les produits axés sur le savoir, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et la répartition des ressources pour les activités relatives aux questions de genre, le cas échéant.	74 (100 pour cent)	S.O.	S.O.	• Les 74 projets (100 pour cent) s'engageaient tous à remettre des rapports • 23 projets (31 pour cent) fournissaient des données ventilées par sexe sur les formations pour toutes les activités mentionnées dans les rapports périodiques • Des 16 projets qui faisaient état des techniciennes formées : 1 699 participantes sur un total de 34 027 participants ont été formées (5 pour cent) • Des 15 projets qui faisaient état des femmes agents des douanes formées : 1 015 participantes sur un total de 3 279 participants ont été formées (31 pour cent) • Des 9 projets qui faisaient état des formatrices de techniciens formées : 41 participantes sur un total de 278 participants ont été formées (15 pour cent) • Des 6 projets qui faisaient état des formatrices d'agents des douanes formées : 82 participantes sur un total de 158 participants ont été formées (52 pour cent)	Alors que les 74 projets s'engageaient tous à remettre des rapports, la communication réelle de données ventilées par sexe, collectées dans le cadre des activités de formation des douanes et des techniciens mises en œuvre, s'est limitée à 23 projets (31 pour cent) dans les rapports périodiques remis jusqu'à la 97^e réunion⁷. La part de techniciennes formées lors des 16 projets s'étendait de 1 à 46 pour cent. La part des femmes agents des douanes formées s'étendait de 10 à 49 pour cent dans les 15 projets. La part des formatrices de techniciens formées s'étendait de 0 à 26 pour cent dans les 9 projets. La part des formatrices d'agents des douanes formées s'étendait de 12 à 46 pour cent dans les 6 projets.

⁷ Les rapports périodiques se rapportant à des tranches/phases précédentes de PGEH qui étaient fournis avec les présentations de la tranche/phase suivante, et les rapports périodiques se rapportant à la mise en œuvre de la dernière tranche/phase du PGEH qui ont été fournis en présentant des phases de KIP.

Autres données collectées, et détails des autres activités entreprises ou planifiées dans les présentations de projet d'accord pluriannuel

10. L'examen des 74 présentations de projet d'accord pluriannuel a offert une opportunité d'examiner les données et les activités liées à la mise en œuvre de la politique au-delà des exigences et indicateurs obligatoires. Deux catégories d'informations ont été identifiées et sont présentées ci-dessous. La première concerne les données de référence indiquées de manière volontaire par les pays sur la participation actuelle des femmes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation, en matière d'emploi, d'instruction, de formation et d'études, ce qui donne un contexte important pour la conception de projet et pour l'évaluation des progrès effectués dans le temps. La seconde concerne les activités planifiées par les agences et les pays pour faire progresser l'égalité et l'autonomisation des femmes tout au long de la mise en œuvre du projet, qui indique l'étendue des engagements pris.

11. Le tableau 5 présente les données de référence consignées de manière volontaire par les pays au sujet de la participation actuelle des femmes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation dans six catégories. La plage indique l'étendue entre la plus basse valeur et la plus haute valeur communiquées dans les présentations au sein d'une catégorie donnée, indiquant la variation considérable en termes de représentation des femmes selon le pays et le contexte. La médiane représente le point central de toutes les valeurs consignées, telle que la moitié des pays ayant remis un rapport se trouve au-dessous et l'autre moitié au-dessus⁸. Ensemble, la plage et la médiane permettent une compréhension plus précise des conditions de base dans lesquelles les projets sont conçus et à partir desquelles la progression peut être mesurée.

Tableau 5. Données de référence sur la participation des femmes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation

Catégorie	Nombre de présentations donnant des informations	Plage	Médiane	Remarques
Femmes employées au cours du projet (SNO et consultantes)	5 (7 pour cent)	—	—	Les données dans les cinq présentations indiquaient le nombre de femmes et d'hommes employés par le SNO ; l'une d'entre elles indiquait également le nombre de consultantes. Une présentation indiquait le nombre total de femmes employées au titre de la phase II du PGEH au sein du SNO, et en tant que consultantes, spécialistes et formatrices. Deux présentations comprenaient les objectifs d'emploi de femmes dans le projet (respectivement 30 et 40 pour cent).
Femmes dans les douanes et l'application des lois	5 (7 pour cent)	30–41 pour cent des effectifs	37 pour cent	Données sur le nombre ou le pourcentage total de femmes travaillant dans les douanes ou l'application des lois dans le pays.
Instructrices en réfrigération et climatisation	11 (15 pour cent)	0–70 pour cent des instructeurs	21 pour cent	Données sur les instructrices impliquées dans le projet, y compris les maîtresses formatrices et les instructrices dans les institutions de formation technique et professionnelle.
Étudiantes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation	22 (30 pour cent)	0–45 pour cent des étudiants en réfrigération et climatisation	10 pour cent	Données sur les femmes inscrites aux programmes de réfrigération et climatisation ces dernières années. Un pays a fixé un objectif de 50 pour cent de femmes dans les études en réfrigération et climatisation d'ici une année donnée.

⁸ La médiane est utilisée ici plutôt que la moyenne, puisqu'elle est susceptible d'influencer les valeurs extrêmes qui pourraient autrement donner une image déformée de la situation.

Catégorie	Nombre de présentations donnant des informations	Plage	Médiane	Remarques
Techniciennes en réfrigération et climatisation	53 (72 pour cent)	0–27 pour cent des techniciens	2 pour cent	Données sur le nombre ou le pourcentage total de femmes travaillant dans le secteur de la réfrigération et la climatisation. Dans les 53 pays qui ont remis un rapport, les femmes représentaient 34 045 des 986 454 techniciens (3,45 pour cent). Certaines présentations indiquaient « quelques » ou « un nombre négligeable » de femmes, ce qui a été compté comme 0 pour cent.
Femmes à d'autres postes en réfrigération et climatisation	7 (9 pour cent)	—	—	Données sur la proportion de femmes impliquées dans d'autres domaines du secteur de la réfrigération et la climatisation, dont les ventes/vendeurs d'équipements, la gestion et l'administration dans des entreprises de réfrigération et climatisation, des entreprises de conception et des associations de réfrigération et climatisation, les propriétaires d'atelier, les importateurs, et les utilisateurs finaux.

12. Le tableau 6 présente les activités planifiées décrites dans les 74 présentations de projet, organisées par type d'activité. Il présente aussi bien l'étendue des engagements pris en matière de formation, de sensibilisation, de communication, de recrutement et de changements systémiques tels que des mises à jour des codes de pratique, que la proportion des présentations qui comprenaient chaque activité, ce qui donne une idée de l'ampleur de ces engagements parmi les projets.

Tableau 6. Activités planifiées dans les présentations de projet

Activité	Présentations	Détails
Encouragement de la participation des femmes aux formations	74 (100 pour cent)	Toutes les présentations mentionnaient que les femmes seraient encouragées à participer aux programmes de formation.
Objectifs de participation aux formations pour les douanes et l'application des lois	15 (20 pour cent)	Les objectifs s'étendaient de 1 à 50 pour cent, avec un objectif médian de 25 pour cent.
Objectifs de participation aux formations des techniciens	16 (22 pour cent)	Les objectifs s'étendaient de 6 à 50 pour cent, avec un objectif médian de 20 pour cent.
Objectifs pour la certification des techniciennes	6 (8 pour cent)	Les objectifs s'étendaient de 10 à 40 pour cent, avec un objectif médian de 20 pour cent.
Formation à l'intégration des questions de genre pour les parties prenantes	40 (54 pour cent)	Formation prévue pour les parties prenantes concernées à divers niveaux.
Ateliers de formation réservés aux techniciennes	10 (14 pour cent)	8 présentations prévues et organisation envisagée de 2 ateliers de formation réservés aux techniciennes.
Sensibilisation pour la participation des femmes	71 (96 pour cent)	Campagnes prévues pour encourager les femmes à poursuivre des études et des carrières dans le secteur de la réfrigération et la climatisation.

Activité	Présentations	Détails
Mise en avant de modèles féminins et de programmes de reconnaissance	26 (35 pour cent)	Comprend la mise en avant de modèles féminins et de formatrices et la création de programmes de remise de prix ou de reconnaissance.
Mise en avant de femmes dans les supports de communication	51 (69 pour cent)	Mention spécifique de la mise en avant de femmes dans tous les supports de communication ; certains prévoyaient d'embaucher un spécialiste à cette fin.
Objectifs de distribution des équipements et outils pour les femmes	11 (15 pour cent)	Objectifs établis pour la distribution d'outils et d'équipements spécifiquement pour les techniciennes.
Programmes de bourses pour les femmes	6 (8 pour cent)	Programmes de bourses prévus pour un nombre défini de femmes poursuivant des études de réfrigération et climatisation.
Mise à jour des codes de pratique des techniciens	10 (14 pour cent)	Mises à jour prévues pour éliminer les préjugés au sujet des femmes travaillant comme techniciennes de maintenance.
Descriptions de postes et annonces de recrutement inclusives	18 (25 pour cent)	Actions spécifiques prévues dans les processus de recrutement et les descriptions de poste pour attirer les candidates.

Remarque : Les pourcentages sont calculés sur la base de 74 présentations de projet d'accord pluriannuel, sauf mention contraire.

Observations

13. L'examen indique une tendance positive dans la mise en œuvre de la politique dans le cycle des projets, avec une plus grande conformité à la phase de la préparation de projet. L'introduction de l'indicateur obligatoire à cette phase a manifestement influencé les pratiques de présentation, suggérant que des exigences claires et applicables, intégrées aux formats de présentation standard, sont des instruments efficaces pour promouvoir la mise en œuvre de la politique. Cette conclusion souligne la valeur de l'approche adoptée par le Comité exécutif pour la formalisation de ces exigences.

14. Lors de la phase de planification et formulation, on observe un écart entre l'intention de mener une évaluation initiale et sa réalisation avant la présentation. Lorsque des évaluations ont été reportées à la phase de mise en œuvre, il n'existe aucune certitude à la phase de présentation que leurs conclusions donneront des informations substantielles pour la conception de projet et la planification d'activités. Priorité doit être donnée à l'achèvement précoce des évaluations, de sorte que leurs recommandations puissent être intégrées significativement dans les structures de projet dès le départ, plutôt que d'être traitées rétrospectivement.

15. À la phase de mise en œuvre, l'examen identifie la nécessité pour les agences de démontrer plus explicitement le lien entre les conclusions de l'évaluation et les activités planifiées au titre du projet. Lorsque des évaluations ont été réalisées, les présentations n'expriment pas toujours clairement comment les recommandations ont été traduites en activités concrètes. Le renforcement de ce lien améliorerait la qualité des présentations autant que l'efficacité de la politique sur le terrain.

16. En ce qui concerne le suivi et la production de rapports, on note un engagement universel à collecter et communiquer des données ventilées par sexe. Ceci représente une donnée de base importante. Toutefois, l'examen des rapports périodiques des tranches et phases précédemment mises en œuvre indique que la communication réelle de telles données n'est pas encore constante dans toutes les activités. Une attention permanente devra être portée à la collecte et la communication systématiques des données afin de s'assurer que les engagements pris à la phase de présentation sont entièrement reflétés dans les pratiques de mise en œuvre et de communication. Cependant, le secrétariat indique que la collecte systématique de ces données

se fera sur le portail en ligne du système de gestion des connaissances des agences bilatérales et d'exécution à toutes les phases dès la présentation de projet, et jusqu'aux rapports d'achèvement des projets.

17. Dans l'ensemble, l'examen indique que les exigences et indicateurs obligatoires ont eu un effet positif significatif sur l'implication des pays et des agences dans la politique. L'étendue et la diversité des activités planifiées dans les présentations, englobant la formation, la sensibilisation, la communication, les pratiques de recrutement et les ajustements structurels des cadres professionnels, reflètent une appropriation plus large des objectifs de la politique au niveau des pays et des agences. Cette tendance est encourageante et démontre l'engagement partagé du Comité exécutif, du secrétariat, des agences bilatérales et d'exécution, et des services nationaux de l'ozone envers la progression des objectifs centraux de la politique d'égalité et d'autonomisation des femmes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation.

Recommandation

18. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) de prendre note de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral, intégrant l'inclusion d'exigences et d'indicateurs d'efficacité obligatoires dans les phases des projets d'accord pluriannuel présentées depuis la 94^e réunion, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/62 ;
- b) de prier les agences bilatérales et d'exécution de continuer à s'assurer de l'inclusion des exigences et indicateurs d'efficacité obligatoires contenus dans l'annexe XXII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56 lors de la présentation de nouvelles phases de projets d'accord pluriannuel ; et
- c) de prier le secrétariat de continuer à suivre la mise en œuvre de la politique et l'inclusion des exigences et indicateurs d'efficacité obligatoires, conformément aux décisions du Comité exécutif, et de fournir un examen de sa mise en œuvre à la première réunion du Comité exécutif de 2030, une fois la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC terminée pour la plupart des pays.